

DÉVELOPPER DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR CALCULER ET RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES ORGANISATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

www.climfoot-project.eu

LIFE14 GIC/FR/000475



CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Durée : Septembre 2015 - Août 2018 (36 mois)

Budget : 1 471 767 €

Contribution de l'Union Européenne : 883 060 €

COORDINATEUR



BÉNÉFICIAIRES ASSOCIÉS



CO-FINANCÉ PAR



LIFE14 GIC/FR/000475

Le programme LIFE est **l'instrument de financement de l'UE** pour **l'environnement** et **l'action climatique**. L'objectif général de LIFE est de contribuer à la mise en œuvre, à l'actualisation et au développement de la politique et de la législation de l'UE en matière d'environnement et de climat en **cofinançant des projets** à valeur ajoutée européenne.

La Commission européenne (DG Environnement et DG Action Climat) gère le programme LIFE. La Commission a délégué la mise en œuvre de nombreuses composantes du programme LIFE à l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME). Des équipes externes de sélection, de suivi et de communication fournissent une assistance à la Commission et à l'EASME.

BREF APERÇU DU PROJET CLIM'FOOT

Le projet LIFE Clim'Foot vise à remédier à l'absence de politiques publiques ambitieuses soutenant, de manière harmonisée au niveau européen, le calcul et la réduction de l'empreinte carbone (EC) des organisations.

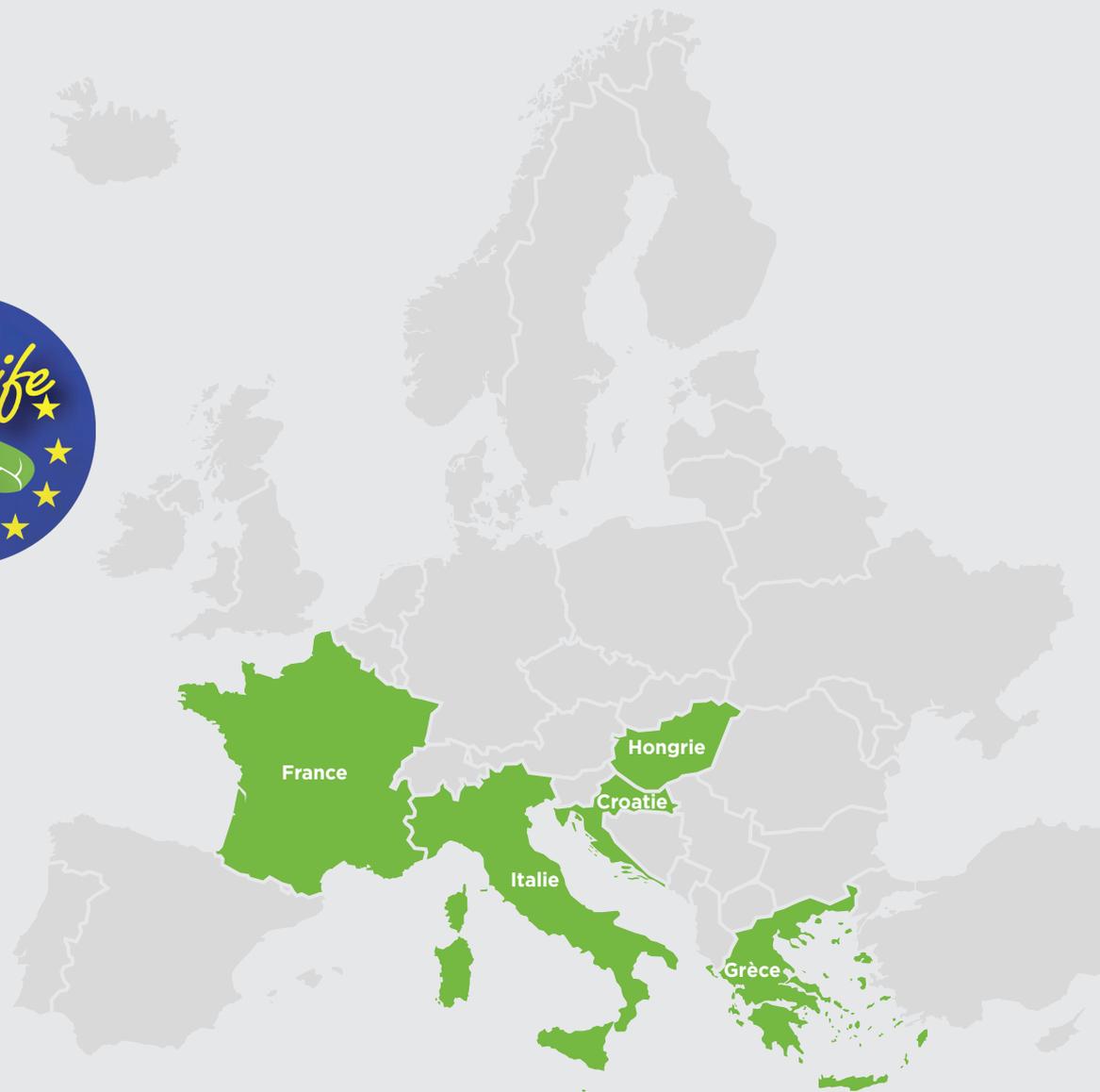
Indicateur environnemental déjà connu de la plupart des acteurs européens, l'EC fait également l'objet de méthodologies d'évaluation matures. Clim'Foot est une initiative visant à développer une approche globale de la réduction de l'empreinte environnementale des organisations.

La première étape du projet consiste à développer les méthodes et outils nécessaires à la mise en place des politiques publiques nationales et à améliorer les compé-

tences des parties prenantes sur l'EC (formation, base de données de facteurs d'émission, outil de calcul de l'EC, méthodologie pour développer et suivre des plans d'action de réduction des émissions de GES).

Afin d'encourager la mise en œuvre de politiques publiques nationales, des programmes volontaires nationaux ont été mis en œuvre dans tous les pays participants. S'appuyant sur les méthodes et outils développés, ces programmes visent à accompagner des organisations volontaires dans le calcul et la réduction de leur empreinte carbone.

Enfin, une campagne de diffusion spécifique est actuellement mise en œuvre, l'objectif principal étant de reproduire les actions du projet dans d'autres pays.



CONTEXTE

Le changement climatique

La température moyenne mondiale a augmenté d'environ 0,85°C au cours des 120 dernières années en raison des activités humaines, et principalement de la combustion des énergies fossiles, de la déforestation et de l'élevage^[1]. Les scientifiques considèrent qu'une augmentation de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels constitue le seuil au-delà duquel le risque d'événements dangereux et potentiellement catastrophiques devient très élevé. Ces événements auront des répercussions sur notre manière de vivre : accès réduits à l'énergie et à l'eau, modification des équilibres géostratégiques, mouvements de population, changements écosystémiques, etc. Atténuer le changement climatique impose la mise en œuvre d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'augmentation des puits de carbone.

Pour cette raison, 195 pays ont adopté en décembre 2015 l'accord de Paris sur le climat visant à limiter le réchauffement planétaire à moins de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels. Malheureusement, les plans d'action nationaux présentés à Paris ne sont pour le moment pas suffisants pour atteindre cet objectif.

Engagements de l'Union Européenne

Depuis plusieurs années, l'Union européenne a adopté des objectifs et élaboré des outils pour réduire l'impact du changement climatique et guider les États membres vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique.

Ces objectifs sont définis dans le paquet climat-énergie 2020, ensemble d'actes législatifs contraignants visant à garantir que l'UE atteigne ses objectifs climatiques et énergétiques pour 2020. Adopté en 2008, ce paquet est en cours de révision.

Le système européen d'échange de quotas d'émission (SEQUE-EU) est le principal outil de l'UE pour réduire les émissions de GES. Créé en 2005, il impose un plafond d'émission directe aux secteurs les plus émetteurs et couvre environ 45% des émissions de l'UE.

L'atténuation du changement climatique requiert **l'implication de tous les acteurs politiques et économiques**, y compris les organisations (publiques et privées) et les décideurs politiques (européens, nationaux et locaux).

Objectifs de la stratégie énergétique 2030 :

- réduire les émissions de GES d'au moins **40%** (par rapport aux niveaux de 1990).
- porter la part des énergies renouvelables à au moins **27%**.
- améliorer l'efficacité énergétique d'au moins **27%** (par rapport à un scénario de continuité).

Étant donné que seules les émissions directes de GES des industries les plus polluantes sont couvertes par le SEQUE, celui-ci ne suffira pas à atteindre les objectifs européens.

Aucun cadre commun n'a été proposé pour impliquer des organisations moins polluantes (plus nombreuses et plus dispersées que les installations utilisant de l'énergie lourde)...

...pour lesquelles **les émissions indirectes représentent une part importante** de leur empreinte car-

bone. En effet, 70% de l'empreinte carbone des organisations non incluses dans le système ETS sont constituées d'émissions indirectes.

Face à la complexité de l'évaluation de ces émissions indirectes, rares sont les politiques publiques en place à travers le monde, alors même que les organisations réclament de tels projets. Des données, outils et méthodologies fiables sont nécessaires au développement de ces politiques et à l'implication des organisations dans la réduction de leur empreinte carbone.

^[1] Source : Commission européenne

LE PROJET CLIM'FOOT

Objectif

Le projet LIFE Clim'Foot vise à remédier à l'absence de politiques publiques ambitieuses soutenant le calcul et la réduction de l'empreinte carbone (EC) des organisations.



Clim'Foot est la première étape du développement d'une approche globale portant sur l'empreinte environnementale des organisations.

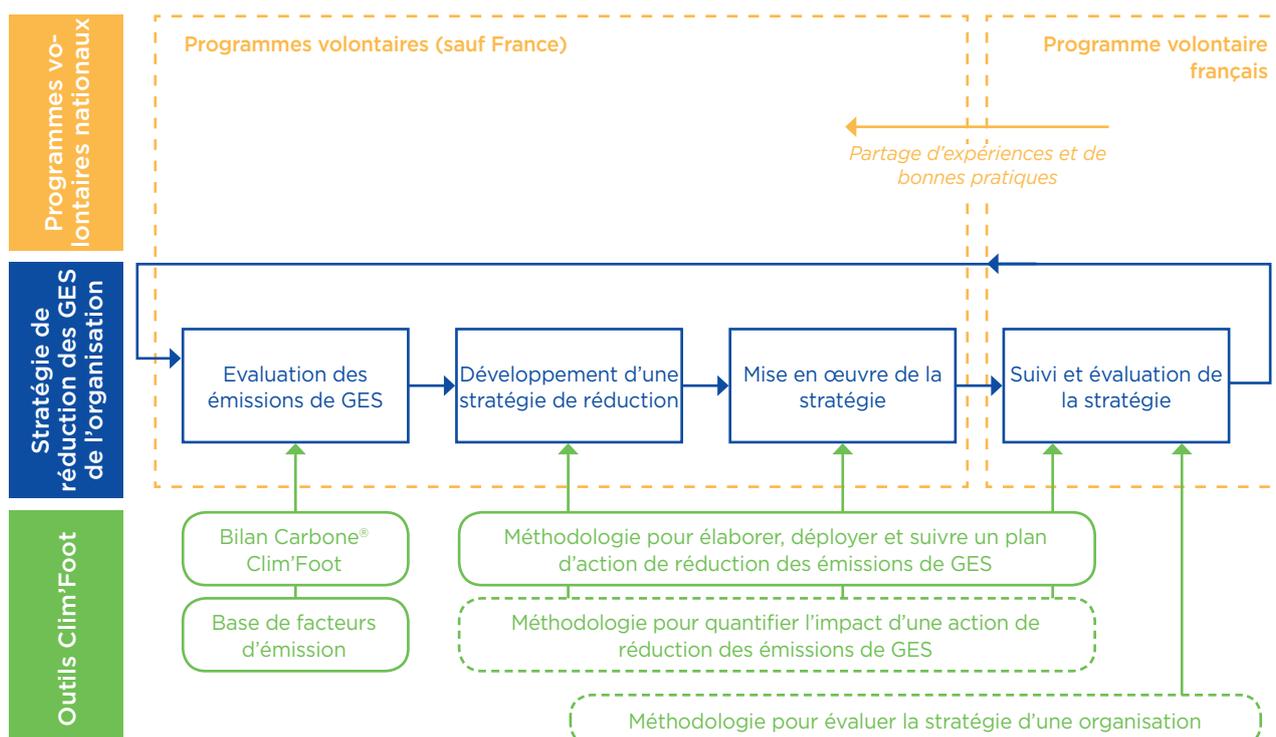
Objectifs détaillés

- Lancer un réseau européen dynamique autour de l'EC des organisations, en cohérence avec les initiatives de l'UE.
- Développer des bases de données de facteurs d'émission propres à chaque pays et accessibles gratuitement.
- Développer un programme de formation sur la mise en œuvre de politiques publiques de calcul et de réduction de l'EC, pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE.
- Réunir l'ensemble de la chaîne de valeur - des décideurs politiques aux investisseurs - autour des organisations de l'UE afin de mettre en œuvre des plans de lutte efficaces qui amélioreront leur empreinte carbone et renforceront leur compétitivité.
- Lancer une plate-forme web pour optimiser le potentiel de duplication du projet.

Méthodologies

- Développement des méthodes et outils nécessaires pour mettre en place les politiques publiques nationales et améliorer les compétences des parties prenantes à l'évaluation et à la réduction de l'empreinte carbone.
- Mise en œuvre de programmes volontaires pour aider des organisations publiques et privées des 5 pays partenaires à calculer et à réduire leur EC. Cette phase de démonstration vise à tester les outils développés depuis le début du projet.

Clim'Foot et la stratégie de réduction des GES



OUTILS CLIM'FOOT

Réduire les émissions de GES des organisations nécessite non seulement la mobilisation de ces acteurs clés mais également l'implication des décideurs politiques locaux (nationaux et/ou régionaux) et des investisseurs.

C'est pourquoi les outils et méthodologies développés au cours du projet Clim'Foot cible l'ensemble des parties prenantes de l'ECO.



ORGANISATIONS



DÉCIDEURS



INVESTISSEURS

MÉTHODOLOGIE POUR CONSTITUER DES BASES DE DONNÉES NATIONALES DE FACTEURS D'ÉMISSION (FE)

Le guide vise à fournir des spécifications communes pour la constitution de bases de données nationales de FE. Une méthodologie commune est nécessaire pour encourager l'utilisation de la méthodologie standardisée de calcul de l'ECO en Europe.



BASES DE FACTEURS D'ÉMISSION CLIM'FOOT

5 bases de données nationales ont été développées en Italie, en Grèce, en Hongrie, en Croatie et en France. Ces bases de données regroupent plus de 1 200 facteurs d'émission et couvrent divers secteurs, notamment la production d'énergie, le transport de marchandises et de passagers et l'achat de biens (tels que le verre, le carton, le métal et les produits chimiques).



FORMATION POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES EN ÉVALUATION ET GESTION DE L'ECO

Ces modules de formation ont été développés en tenant compte des meilleures pratiques observées en Europe et des besoins d'apprentissage des bénéficiaires. Ils sont adaptés aux contextes nationaux et aux différentes cibles (décideurs nationaux et utilisateurs finaux dans les organisations).





PLATE-FORME DE COOPÉRATION CLIM'FOOT

Le rôle de cette plate-forme est de centraliser les outils Clim'Foot et d'optimiser la dissémination du projet. La plateforme fournit une description détaillée du projet et de ses partenaires, un accès aux formations et outils, un accès à la base de données des FE et des descriptions de programmes volontaires.

Les acteurs intéressés pour rejoindre le projet peuvent contacter l'équipe Clim'Foot via cette plate-forme.



BOÎTES À OUTILS

Deux boîtes à outils ont été créées: une à destination des décideurs politiques et l'autre pour les organisations (publiques comme privées).



ACT MÉTHODOLOGIE POUR ÉVALUER LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES D'UNE ORGANISATION

La méthodologie ACT (Assessing low-Carbon Transition - méthodologie d'évaluation de la stratégie de réduction des émissions de GES d'une organisation) a été adaptée au contexte français et testée par des organisations privées dans le cadre du programme volontaire français. Les approches climatiques de ces 29 entreprises ont été évaluées, puis les stratégies de deux de ces entreprises ont été améliorées. Ces deux plans d'action ont ensuite été partagés avec les partenaires du projet.



MÉTHODOLOGIE POUR ÉLABORER, DÉPLOYER ET SUIVRE DES PLANS D'ACTION DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Cette méthodologie opérationnelle présente les étapes à suivre pour développer, déployer et suivre un plan d'action de réduction des émissions de GES liées aux activités d'une organisation.

Une méthodologie pour quantifier l'impact d'une action de réduction sur les émissions de GES a été fournie aux partenaires Clim'Foot.



OUTIL CLIM'FOOT BILAN CARBONE®



L'outil Bilan Carbone® Clim'Foot est un fichier Excel simplifié qui permet à l'utilisateur de collecter des données d'activité et d'estimer les émissions de GES générées par l'organisation. Cette calculatrice est basée sur la méthodologie française Bilan Carbone®.

La calculatrice a été mise à la disposition des partenaires pour une utilisation dans le programme volontaire Clim'Foot. Des efforts particuliers ont été déployés pour traduire et adapter cet outil aux contextes nationaux et intégrer leur base de données nationale de FE.



CHIFFRES CLÉS CLIM'FOOT

BOÎTES À OUTILS

5

Boîtes à outils développées au cours du projet Clim'Foot

5 Matériels nationaux de formation à la gestion de l'ECO

4 Outils de calcul de l'ECO, adaptés au contexte de chaque partenaire

FACTEURS D'ÉMISSION

5

Bases de données nationales de facteurs d'émission

1 066

Facteurs d'émissions nationaux dans la base de données Clim'Foot

156 en France

173 en Grèce

172 en Croatie

383 en Hongrie

182 en Italie

151

Facteurs d'émission européens dans la base Clim'Foot

306

Personnes formés à l'évaluation et la gestion de l'empreinte carbone des organisations au cours du projet

FORMATION

74 Organisations privées formées

35 Organisations publiques

13 sessions de formation en ligne dans les 5 pays

CALCUL ET GESTION DE L'ECO

77

Organisations impliquées dans le programme volontaire Clim'Foot

26 Organisations publiques

51 Organisations privées

48 Empreintes carbonées calculées

29 Organisations ayant évalué le niveau de maturité de leur gestion de l'empreinte carbone

12 Organisations intéressées pour définir un plan d'action

5 Plans d'action élaborés au cours du projet

DISSÉMINATION

3

Webinaires et séminaires dédiés aux décideurs politiques en mai et juin 2018

13 Décideurs politiques présents au séminaire de juin 2018

36 Décideurs politiques présents aux 2 webinaires

14 Pays représentés

7

Partenaires de 5 pays membres de l'UE

DÉCIDEURS POLITIQUES

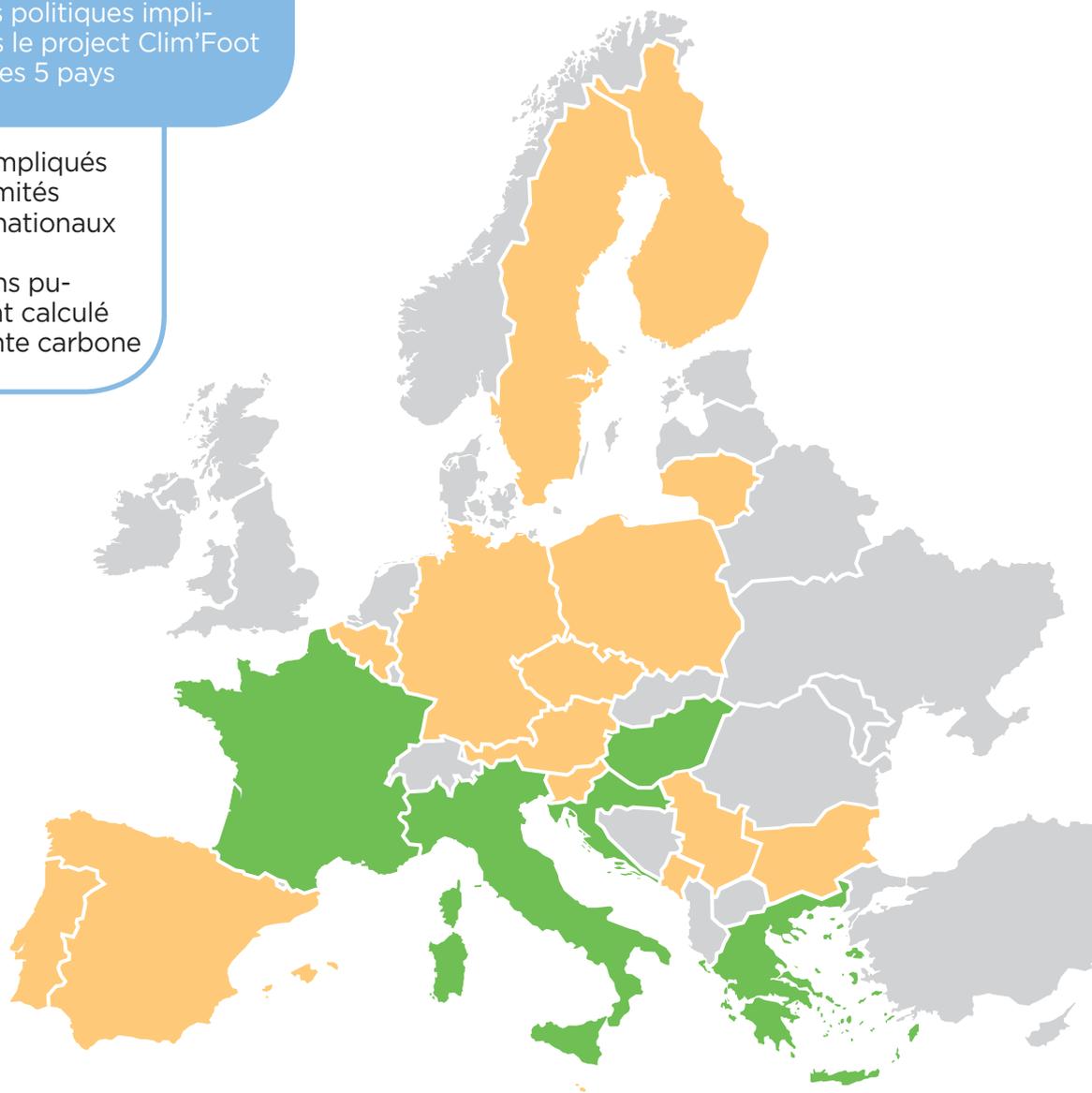
59

Décideurs politiques impliqués dans le projet Clim'Foot à travers les 5 pays

44 Décideurs impliqués dans les Comités techniques nationaux

15 Organisations publiques ayant calculé leur empreinte carbone

CONSORTIUM CLIM'FOOT



IMPACTS DU PROJET

Les partenaires ont conduit une évaluation des impacts environnementaux, sociaux et économiques du projet. L'objectif de cette évaluation est d'identifier les bénéfices du projet pour l'ensemble des parties prenantes (décideurs politiques et utilisateurs finaux) et d'encourager les organisations à travers l'Europe à s'engager dans le calcul et la réduction de leur empreinte carbone.

Impacts environnementaux

Une partie de l'évaluation environnementale est dédiée aux actions du projet. Elle vise à déterminer quelles composantes environnementales ont été le plus impactées par ses activités et d'identifier des actions de réduction de l'empreinte carbone du projet. **Au cours des trois années du projet, les activités mises en place par les partenaires ont généré 170 tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂eq.).** Deux tiers de ces émissions sont liés aux transports de personnes. Les émissions restantes sont générées à parts égales par la consommation d'énergie dans les locaux des partenaires et l'achat de produits ou de services.

La seconde partie de l'évaluation cible l'impact environnemental des actions de réduction définies au cours du programme volontaire. **Les actions d'atténuation identifiées par les organisations en France, Hongrie et Italie représentent un potentiel de réduction de 14 323 tonnes CO₂eq.**

DISSÉMINATION

La dissémination des outils et méthodologies Clim'Foot est une étape majeure du projet. Un des objectifs clés du projet est effectivement de favoriser le développement de méthodologies communes et de bases de données standard à l'échelle européenne.

Les partenaires ont étudié le potentiel de répliquabilité et de transférabilité du projet aux autres pays européens. Le contexte national de différents pays a été analysé afin d'identifier les pays qui pourraient être intéressés pour dupliquer le projet Clim'Foot.

Les partenaires ont déjà approché des décideurs politiques européens dans l'objectif de favoriser la répliquabilité du projet Clim'Foot dans leur pays :

- Deux webinaires se sont déroulés les 15 et 18 mai 2018. L'objet de ces rencontres, d'une durée d'une heure, était de présenter les principaux résultats du projet Clim'Foot. 22 décideurs politiques de 14 pays ont assisté à ces deux premiers webinaires.
- Un séminaire dédié aux décideurs politiques a été organisé en juin 2018 à l'occasion de la conférence finale du projet. Associant des décideurs déjà impliqués dans le projet, il était axé sur les étapes et les efforts nécessaires pour reproduire les actions du projet, en s'appuyant notamment sur les retours du programme volontaire.

Le réseau européen initié par le projet Clim'Foot est animé à travers la plateforme et les réseaux sociaux (Twitter et LinkedIn).

Impacts économiques pour les utilisateurs finaux

La participation au programme volontaire nécessite un investissement en temps et en moyens de la part des organisations impliquées. D'après l'évaluation des impacts économiques conduites dans le cadre du projet Clim'Foot, **les organisations en Croatie, Hongrie et Italie ont investi 46 249 € dans le projet.**

Par ailleurs, la gestion de leur empreinte carbone permet aux organisations d'identifier des sources d'économie potentielles (en termes de consommation de biens ou d'énergie). Grâce au projet Clim'Foot, **les bénéfices économiques identifiés par les organisations croates et hongroises s'élèvent à 66 000 €.**

Impacts sociaux pour les utilisateurs finaux

L'harmonisation au niveau européen des compétences en évaluation et gestion de l'ECO constituant un objectif important du projet, les partenaires ont souhaité évaluer la montée en compétence des parties prenantes. Cette évaluation cible d'une part les décideurs politiques et d'autre part les utilisateurs finaux.

La méthodologie d'évaluation assigne à chaque utilisateur final un score de 0 à 5 reflétant sa montée en compétence en calcul et gestion de l'ECO. **Dans le cadre du programme volontaire, le score moyen est de 3,3.**

Les décideurs politiques intéressés par la mise en œuvre du projet Clim'Foot pour le calcul et la réduction de l'ECO dans leur pays sont invités à contacter l'équipe Clim'Foot via la plate-forme.



@ClimFoot



"The Clim'Foot community: building a low-carbon Europe" (en anglais)

LEÇONS CLÉS DU PROJET

Sur la base des résultats du projet Clim'Foot, des recommandations peuvent être adressées aux décideurs politiques souhaitant mettre en œuvre une politique publique autour de l'empreinte carbone des organisations, et aux utilisateurs finaux pour les encourager à calculer et à gérer leur EC.



Quelles sont les principales conditions de succès d'une politique publique ciblée sur l'EC ?

- Le projet doit être géré par un organisme public ayant des relations étroites avec les instances politiques et de bonnes relations avec les utilisateurs finaux (entreprises, autorités publiques, etc.). Le contexte local en matière de changement climatique est également un élément important pour le déploiement d'une politique carbone ou le lancement d'un programme volontaire.
- Une base de données nationale de FE doit d'abord être développée pour permettre aux utilisateurs finaux de calculer leur EC et les outils Clim'Foot adaptés au contexte national.
- Un soutien fort et une bonne communication envers les utilisateurs finaux sont des éléments essentiels du projet. En effet la plupart des organisations ne sont pas familières avec la problématique de l'empreinte carbone.
- L'équipe-projet doit être formée aux problématiques énergétiques et climatiques, et aux principes de la comptabilité carbone. Le matériel de formation est déjà disponible sur la plate-forme Clim'Foot.



Quel est l'intérêt pour une organisation de calculer et de réduire son empreinte carbone ?

- Le calcul et la gestion de cette empreinte constituent un outil supplémentaire pour les organisations souhaitant initier ou approfondir un processus de développement durable.
- Bien que l'empreinte carbone soit avant tout un indicateur environnemental, son évaluation conduit l'organisation à s'interroger sur sa stratégie de gestion des risques (attentes des utilisateurs finaux, critères de notation des investisseurs, dépendance aux combustibles fossiles, etc.).
- Cette évaluation permet d'identifier des opportunités commerciales (réduction des coûts, conception ou refonte des produits, innovation pour les produits/services/modèle économique).
- Grâce aux outils Clim'Foot, une organisation impliquée dans une politique de développement durable peut quantifier les résultats de cette démarche. Ces chiffres clés en matière de développement durable peuvent alors servir la communication de l'organisation.

CONTACT

climfoot.contact@ademe.fr

Pour une question spécifique à un pays :

France	ADEME, philippe.masset@ademe.fr IFC, francois.kornmann@if-carbone.com
Croatie	EIHP, zjuric@eihp.hr
Grèce	CRES, lpapamik@cres.gr
Hongrie	HOI, riesz.lorant@hoi.hu
Italie	ENEA, simona.scalbi@enea.it Ecoinnovazione, smart-eco@ecoinnovazione.it



ADEME fournit des services d'expertise et de conseil aux entreprises, aux collectivités locales, aux organismes publiques et aux particuliers pour leur permettre de développer leur action environnementale.



Le **CRES** est l'agence nationale grecque pour la promotion des énergies renouvelables (EnR), l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et les économies d'énergie (EE). Le CRES a été désigné comme centre national de coordination dans son domaine d'activité. Son objectif principal est la recherche et la promotion d'applications EnR/URE/EE, ainsi que le soutien d'activités connexes, en lien avec le développement durable.



L'**Institut de l'énergie Hrvoje Požar (EIHP)** coopère avec les institutions croates, régionales et européennes pour développer les énergies durables, en lien avec la protection de l'environnement et du climat.



L'**Institut Herman Ottó Nonprofit Ltd. (HOI)** fournit assistance et services au ministère de l'agriculture hongrois et soutient la gouvernance fondée sur la connaissance dans la protection de l'environnement, la conservation de la nature et la formation professionnelle agricole.



ENEA est un organisme de recherche public qui fournit également des services de conseil aux entreprises et aux organismes publics dans les nouvelles technologies, l'énergie et le développement durable.



IFC est le premier institut européen de formation dédié aux questions énergétiques et climatiques. Il dispense des formations sur les méthodologies et les outils aux organisations publiques et privées..



Ecoinnovazione Srl est une société de conseil (spin-off de ENEA), qui accompagne les secteurs privé et public dans l'éco-innovation, via des solutions flexibles et adaptées utilisant basées sur l'analyse du cycle de vie.

AVEC LA PARTICIPATION DE



Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est considérée comme illégale au sens du code de la propriété intellectuelle français (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon sanctionnée pénalement. L'Article L 122-5 n'autorise que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage personnel du copieur et non à une utilisation collective, ainsi que toute analyse et brève justification justifiée par le caractère critique, pédagogique ou informatif du travail dans lequel elles sont insérées. , sous réserve du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du code précité sur la reproduction reprographique.